

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025**

Délibération n°2025.11.181.B

**Aménagement du BHNS Phase 2 Secteur Hôtel de Ville Angoulême lot n°1 VRD
Avenant n°2**

LE VINGT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 novembre 2025

Secrétaire de Séance: Pascal MONIER

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **14**

Nombre de pouvoirs: **6**

Nombre d'excusés: **6**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Francis LAURENT, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel BUISSON à Francis LAURENT, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Dominique PEREZ à François NEBOUT, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Jean REVEREAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251120-2025_11_181B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025

Publication : 21/11/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.11.181.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

**AMENAGEMENT DU BHNS PHASE 2 SECTEUR HOTEL DE VILLE ANGOULEME LOT
N°1 VRD AVENANT N°2**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20410 -2) METTRE EN OE SUIVRE EVAL LE SCHEMA DS MOBILITES]

Par délibération n°2022.03.023 B du bureau communautaire du 24 mars 2022, la société publique locale (SPL) GrandAngoulême Mobilité Aménagement s'est vu confier un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, pour la mise en œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de service, phases 2.2.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par délibération n°2024.06.85 B du bureau communautaire du 27 juin 2024, la SPL GAMA s'est vu autoriser la signature d'un marché public avec l'entreprise COLAS France sise impasse de la Combe à Guillot sur la commune de Roullet Saint Estèphe (16440) pour un prix global et forfaitaire de 342 896,50 € HT.

Un avenant n°1 a été autorisé par le bureau communautaire en date du 17 juin 2025 pour répondre aux besoins du chantier et notamment ajouter des prix nouveaux et ajuster les quantités du détail estimatif initial.

Le maître d'ouvrage a décidé d'annuler des travaux du carrefour de l'hôtel de ville. Conformément au planning d'exécution, aux autorisations de voirie obtenues et au planning validé par le maître d'ouvrage, l'entreprise devait réaliser les travaux du carrefour de l'hôtel de ville à compter du lundi 9 décembre 2024. Le vendredi 6 décembre 2024, dans l'après-midi, le maître d'ouvrage a demandé à l'entreprise d'annuler ces travaux, afin de ne pas compromettre l'activité commerciale du centre-ville dans une période de fin d'année.

Il convient d'acter les conséquences financières résultant de cette décision.

En raison de l'annulation, par le maître d'ouvrage, des travaux du carrefour de l'hôtel de ville, moins de 1 jour ouvré avant le démarrage prévu de ces travaux, l'entreprise a droit à une indemnité de 16 140 € (net de taxes) en remboursement des dépenses qu'elle a effectivement engagées et réglées, et qui n'ont pas pu être réemployées lors de la réalisation ultérieure de ce carrefour.

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés, d'autoriser la SPL GAMA à signer l'avenant au marché lot n°1 VRD pour un montant de 16 140,00 € net de taxe.

Je vous propose :

D'AUTORISER la société publique locale (SPL) GrandAngoulême Mobilité Aménagement, en qualité de mandataire de maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de bus à haut niveau de service, à signer l'avenant n°2 au marché lot n°1 VRD dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême phase 2.2 secteur hôtel de ville pour un montant de 16 140,00 € net de taxe.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--